



SÉANCE
ORDINAIRE
19 SEPTEMBRE 2023

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023 À 19H00 ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Suivi(s) de la dernière séance du Conseil**
Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section
4. **Parole à la mairesse et correspondance**
 - 4.1 Parole à la mairesse
 - 4.2 Correspondance
- Rapport Cyclo-Limo
5. **Période de questions des citoyens**
6. **Greffé et affaires juridiques**
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2023
7. **Ressources humaines**
 - 7.1 Politique d'orientation des employés
8. **Finances – trésorerie**
 - 8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs
 - 8.2 État des comptes
 - 8.3 Rapport financier détaillé au 31 août 2023
 - 8.4 Augmentation de la marge de crédit
9. **Sécurité civile et sécurité incendie**
 - 9.1 Rapport mensuel du directeur du service d'incendie
 - 9.2 Excès de vitesse
10. **Travaux publics**
 - 10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics et gestion des eaux
 - 10.2 Échelle de la station des eaux usées
 - 10.3 Appel d'offre – Service d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable.
11. **Urbanisme, aménagement et environnement**
 - 11.1 Rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement
Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section
 - 11.2 Nomination des officiers
12. **Communication, loisirs et culture**
 - 12.1 Rapport mensuel du directeur des communications, loisirs et culture
13. **Avis de motion et règlements**
 - 13.1 Règlement gestion contractuelle
 - 13.2 Règlement d'installation et la gestion de compteurs d'eau dans les immeubles non-résidentiels
14. **Affaires diverses**



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Montebello**

14.1 Les arbres de l'espoir

14.2 L'accès aux effectifs municipaux par le Club d'âge d'or Belle
Montée inc. (FADOQ)

15. Période de questions des citoyens

16. Période de questions et commentaires des membres du Conseil

17. Levée de la séance



SÉANCE
ORDINAIRE
19 SEPTEMBRE
2023

2023-09-141

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **19 septembre 2023 à 19h 00** à la salle du conseil sise au 550, rue Notre-Dame, Montebello et à laquelle sont présents les conseillers Pierre Bertrand, André Mathieu, Benoit Millette, Jésabelle Dicaire et Dominique Primeau.

Le conseiller Jean-Philippe Comeau a motivé son absence.

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, est aussi présent.

Il y a 7 personnes qui assistent à la séance.

1. Ouverture de la séance

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, déclare la séance ordinaire ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil présents.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté conformément à la loi.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3. Suivi(s) de la dernière séance du Conseil

- Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section.

4. Parole à la mairesse et correspondance

4.1 Parole à la mairesse

- Madame Nicole Laflamme, procède à l'allocution du mot de la Mairesse.

4.2 Correspondance

- Rapport Cyclo-Limo

5. Période de questions des citoyens

Il y a eu question de :

- Changer les lumières existantes sur la rue Notre-Dame pour des lumières Dell.

- Rapport du Directeur des travaux municipaux, relatif à l'inondation sur les rues Saint-Henri, Sainte-Élizabeth et Bonsecours.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

6. Greffe et affaires juridiques

2023-09-142

6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2023 et de la séance extraordinaire du 12 septembre 2023

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2023 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par Benoît Millette

RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2023 ainsi de la séance extraordinaire du 12 septembre 2023 déposé lors de la présente séance.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

7. Ressources humaines

2023-09-143

7.1 Politique d'orientation des employés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montebello désire encadrer et soutenir les employés dans leurs fonctions ;

CONSIDÉRANT l'absence d'une politique d'orientation des employés ;

Il est proposé par Dominique Primeau

RÉSOLU

QUE ce conseil souhaite se doter d'une politique d'orientation des employés.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8. Finances – trésorerie

2023-09-144

8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois d'août 2023.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'ADOPTER les prélèvements automatiques numéro 1356 à 1381 d'une somme de 54,133.01\$ les dépôts direct numéro 481 à 491 d'une somme de



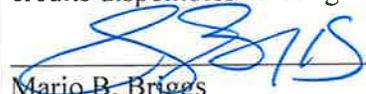
Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

27,392.67\$ et les chèques numéro 7512-7513 et 7539 à 7575 d'une somme de 83,686.46\$ du mois d'août 2023 totalisant une somme de 165,212.14\$.

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier à effectuer les paiements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.


Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élus pour analyse.

8.3 Rapport financier détaillé au 30 août 2023

Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, le directeur général agréé et greffier-trésorier remet aux élus un état de la situation financière sommaire au 30 août 2023.

2023-09-145

8.4 Augmentation de la marge de crédit

CONSIDÉRANT QUE le directeur général agréé et greffier-trésorier a déposé ces recommandations aux membres du conseil;

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

QUE le directeur général et greffier-trésorier Mario B. Briggs soit autorisé à présenter à la Caisse Desjardins de la Petite-Nation, une demande d'augmentation de la marge de crédit.

QUE la limite de la marge de crédit soit fixée à 600,000 \$.

QUE le directeur général agréé et greffier-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

9. Sécurité civile et sécurité d'incendie

9.1 Rapport mensuel du directeur du service d'incendie

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service d'incendie de Montebello, dépose son rapport du mois d'août 2023.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, mairesse, fait la lecture des points significatifs.

2023-09-146

9.2 Excès de vitesse

CONSIDÉRANT que plusieurs automobilistes ne respectent pas la signalisation de vitesse sur la route 323, soit 50km/h dans la zone d'approche au village de Montebello.

CONSIDÉRANT que la sécurité des piétons est compromise et surtout celle des enfants qui doivent emprunter cette route pour se rendre à l'école au village.

CONSIDÉRANT que cette route est de juridiction provinciale et qu'il appartient au ministère des Transports du Québec de prendre les mesures nécessaires pour faire ralentir le trafic et faire respecter la vitesse autorisée de 50km/h.

Il est proposé par Dominique Primeau

RÉSOLU

De demander au ministère des Transports du Québec de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin que la limite de vitesse de 50km/h dans la zone d'approche du village de Montebello, sur la route 323, soit respectée,

Et, sans limiter la généralité de ce qui précède :

QUE le MTQ installe un signal lumineux avertissant les automobilistes qu'ils excèdent la vitesse autorisée,

QUE le MTQ installe une grande affiche de campagne de sensibilisation telle « ICI ON RALENTI - ATTENTION À NOS ENFANTS »

QUE le MTQ demande à la SQ de faire une surveillance plus accrue dans cette zone et particulièrement aux heures des écoliers, soit le matin et l'après-midi.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

10. Travaux publics

10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics et de la gestion des eaux

Monsieur Éric Cayer, directeur des travaux publics et gestion des eaux, dépose son rapport du mois d'août 2023.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, mairesse, fait la lecture des points significatifs.

2023-09-147

10.2 Réfection des échelles de la station des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE les échelles de la station de pompage des eaux usées ne sont plus en bon état et sont dangereuses;

CONSIDÉRANT QUE cette réfection fait partie intégrale du projet de la réfection de la station de pompage des eaux usées ainsi que la planification du programme TECQ ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission numéro 2499 du fournisseur Brébeuf a été présenté aux membres du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du directeur des travaux publics et gestion des eaux ont été présentées aux membres du Conseil ;

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'APPOUVER la réfection des échelles de la station de pompage des eaux usées au montant de 13,265.82 incluant les taxes.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2023-09-148

10.3 Appel d'offre – Service d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable

CONSIDÉRANT l'arrivé de la fin de l'entente pour le service d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général agréé et greffier-trésorier à procédé à un appel d'offres publiques sur le système SEAO;

CONSIDÉRANT QUE l'entente est pour une durée de 5 ans, soit du 1^{er} février 2024 jusqu'au 31 janvier 2029;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 7 septembre 2023;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT les offres reçues :

| <u>Nom des entreprises</u> | <u>Prix incluant les taxes</u> |
|----------------------------|--------------------------------|
| Nordikeau Inc. | 780 442.98 \$ |
| Aquatech Inc. | 853 653.67 \$ |

CONSIDÉRANT l'analyse des documents présentés.

CONSIDÉRANT QU'UNE seule soumission est recevable;

Il est proposé par Dominique Primeau

RÉSOLU

DE RETENIR les services de Aquatech Inc., pour le service d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable, 2024-2029 pour un montant de 853 653.67\$ taxes incluses;

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier, Monsieur Mario B. Briggs, ou la trésorière adjointe, Madame Manon Boucher, à signer pour et au nom de la Municipalité de Montebello tous documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11. Urbanisme, aménagement et environnement

11.1 Rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section

11.2 Nomination des officiers responsables de l'application du règlement numéro 960-2023 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 960-2023 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.2 dudit règlement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les fonctionnaires désignés;

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

QUE les tous les officiers du service de l'urbanisme et de l'environnement, madame Priscilla Melançon, Roseline Boucher ainsi que Camille Chagnon-Larose soient nommés « fonctionnaire désigné » pour l'application du règlement numéro 960-2023 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Note : Madame Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

2023-09-149



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Adoptée à l'unanimité

12. Communications, développements et vie communautaire

12.1 Rapport mensuel du directeur des communications, loisirs et culture

Monsieur Jean-François Lahaye, directeur des communications, loisirs et culture, dépose son rapport du mois d'août 2023.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

13. Avis de motion et règlements

2023-09-150

13.1 Avis de dépôt du projet de règlement numéro 962-2023 relatif à la gestion contractuelle

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* l'avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 962-2023 relatif à la gestion contractuelle est déposé et un avis de motion est donné par Pierre Bertrand à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

2023-09-151

13.2 Règlement numéro 961-2023 d'installation et la gestion de compteurs d'eau dans les immeubles non-résidentiels

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 août 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance et que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 961-2023 relatif à l'installation et la gestion de compteurs d'eau dans les immeubles non-résidentiels.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

14. Affaires diverses

2023-09-152

14.1 Les arbres de l'espoir

Participation à l'événement Les Arbres de l'Espoir 10^e édition

CONSIDÉRANT la tenue de la 10^e édition de l'événement Les Arbres de l'Espoir qui se déroule dans le hall du Château Montebello et qui a pour but de décorer un arbre de Noël qui sera exposé pendant près de 5 semaines durant la période des Fêtes;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT que les fonds amassés grâce à la commandite des arbres de Noël seront remis à la Banque Alimentaire de la Petite-Nation.

Il est proposé par Dominique Primeau

RÉSOLU

QUE ce conseil autorise la participation de la Municipalité à l'activité Les Arbres de l'Espoir 10^e édition, pour un montant de 350,00 \$.

QUE l'administration soit autorisée à effectuer les déboursées nécessaires à la décoration de l'arbre.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2023-09-153

14.2 L'accès aux effectifs municipaux par le Club d'âge d'or BelleMontée Inc. (FADOQ)

CONSIDÉRANT que le club d'âge d'or (FADOQ) organise de nombreuses activités pour ses membres et à cette fin utilise les effectifs de la municipalité, tels que le chalet en bois rond, la patinoire et l'église.

CONSIDÉRANT que la municipalité a comme mission de favoriser la joie de vivre de ses citoyens et ainsi une qualité de vie supérieure.

CONSIDÉRANT que le Club d'âge d'or contribue grandement à la vie communautaire ainsi qu'à l'entretien des effectifs qu'il utilise.

CONSIDÉRANT que la municipalité apprécie les efforts incommensurables des bénévoles du Club d'âge d'or, pour améliorer le chalet en bois rond ainsi que leurs projets pour améliorer d'autres effectifs municipaux qu'ils utilisent.

Il est proposé par Benoît Millette

RÉSOLU

QU'il est convenu de déclarer officiellement que le Club d'âge d'or Belle Montée Inc. a accès au chalet en bois rond, à la patinoire et à l'église, pour y tenir ses activités et apporter les améliorations utiles à ces milieux afin de les rendre mieux adaptés et plus agréables lors des activités, le tout selon les ententes conclues avec la municipalité quant aux heures d'usage, aux activités et aux modifications des milieux.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

15. Période de questions des citoyens

Il y a eu question de :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

- Mettre une signalisation au chalet au bois rond
- D'utiliser l'église en hiver pour le pickelball
- La problématique avec le chauffage de l'église
- D'économie entre l'ancien et nouveau système de chauffage

16. Période de questions et communications des membres du Conseil

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section.

2023-09-154

17. Levée de la séance à 19h59

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

QUE la séance soit levée.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

"Je soussignée, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal"

Et j'ai signé ce 19 octobre 2023

Nicole Laflamme
Mairesse

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et
Greffier-trésorier

